

# Réunion du Conseil Municipal du 25 Janvier 2022 à 20H

Présents : BADUEL Christine, BORIE Simon, BORNE Jérémie, CRUÈGHE Thierry, CONDAMINE Géraud, DELZANGLES Jacques, RÉALLON Marianne, RIGAUDIÈRE Vincent, VIGIÉ Cécile.

Absents excusés : FLAGEL Marc (procuration à Vincent RIGAUDIERE)

Secrétaire de séance : Jacques DELZANGLES

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 novembre à l'unanimité.

## I- AUTORISATION AU MAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET:

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2022, afin d'assurer la continuité du fonctionnement financier de la Commune, il est proposé à l'assemblée délibérante, de faire application de la loi du 02 mars 1982 (article 7, 1er alinéa), complétée sur ce point par la loi du 19 août 1986 (article 35.12), en ce qui concerne la section de fonctionnement et de la loi du 5 janvier 1988, portant amélioration de la décentralisation (articles 15 et 22) pour l'investissement.

Ces textes habilite l'exécutif local :

**En section de fonctionnement** : à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite des inscriptions budgétaires précédentes.

**En section investissement** : dans l'attente de l'état des restes à réaliser de l'exercice 2021 à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits d'investissement budgétés en 2021, se décomposant ainsi :

DÉPENSE :

- Chapitre 231-200 CIMETIERE : 2 500 €
- Chapitre 231-300 SALEUSE : 1 250 €
- Chapitre 231-700 ENFOUISSEMENT : 6 750 €
- Chapitre 231-400 MENUISERIES : 17 500 €

Voté à l'unanimité.

## II- LOYERS APPARTEMENTS:

Monsieur le Maire, au vu de l'augmentation croissante du prix du fuel, de l'eau et de l'électricité, propose au conseil municipal, d'augmenter les charges locatives des appartements de 10 € par mois.

Les loyers restent à 300 €/mois.

Les charges sont de 100 €/mois.

L'augmentation prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le Conseil Municipal a adopté l'augmentation des charges locatives à l'unanimité.

## III- BILAN 2021:

Un bilan financier est distribué à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire s'arrête sur quelques lignes qui présentent des écarts entre les estimations et les dépenses engagées. Des explications sont données. Le compte administratif définitif sera voté au mois d'Avril prochain.

## IV- PROJETS 2022:

Monsieur le Maire expose les projets d'investissement pour 2022.

Projets 2021 non réalisés et reportés :

- MENUISERIES
- CIMETIERE
- ENFOUISSEMENT BOISSIERES
- SALEUSE

Nouveaux projets potentiels :

- FRESQUE

Monsieur le Maire détaille également les recettes 2021 non engagées et qui sont reportées pour 2022.

- Subvention projet menuiseries : 16 000 + 18 000€
- Subvention Cornet : 4 000 + 5 300€
- Subvention Défibrillateur : 600€

## V- INFORMATIONS

-Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une mauvaise surprise s'est invitée dans le dossier « Syndicat Des Energies du Cantal ». Effectivement, dans le cadre de l'enfouissement des lignes sur les différents villages, le SDEc devait prendre à sa charge 50 % du montant total des travaux. Or, sur les 50% restant à la charge de la commune, il convient de rajouter une contribution syndicale à hauteur de 30% sur les travaux réalisés. La participation de la commune est donc alourdie par cette contribution. Une réunion est prévue avec le SDEc cette semaine pour faire le point et éclaircir toutes les zones d'ombres du dossier.

-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la CABA engage 1 240 000 euros d'investissement pour les 24 communes membres (hors Aurillac). Un montant est attribué à chaque commune en fonction de son appartenance à une strate démographique. Pour les communes de - 500 habitants, la CABA s'engage à leur verser une subvention plafonnée à 20 000€ pour les projets réalisés entre 2022 et 2026. Pour le moment, l'éligibilité des projets n'est pas connue.

-Monsieur le Maire communique au conseil le montant que reverse TEISSIERES DE CORNET à Crandelles concernant les frais de fonctionnement de l'école. Ces derniers ont augmentés. Ils sont passés de 526 euros/enfant/ an en 2020 à 611€/enfants/ an en 2021. L'augmentation s'explique en partie par la hausse des prix du gaz/électricité et eau ainsi que par l'accroissement des frais de personnels.

-L'INSEE a transmis ses derniers chiffres : TEISSIERES DE CORNET compte aujourd'hui 306 habitants. Nous rappelons que ces chiffres sont en constante évolution au vu des départs et des arrivées sur la commune.

-Monsieur le Maire explique que le Centre Social de la Vallée de l'Authre n'a plus aujourd'hui de Présidente. Effectivement, il a été décidé qu'un bureau collégial de 10 personnes composerait le « bureau » du SCVA. 4 commissions ont été créées (Relations extérieures, finances, Ressources humaines et Secrétariat).

-Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à une réunion avec les adjoints et la secrétaire de Mairie, une proposition sera faite au Conseil prochainement : l'augmentation des

heures de la secrétaire afin d'y inclure la gestion de la salle des Fêtes (gestion administrative, état des lieux, gestion du matériel etc).

-Monsieur Jacques DELZANGLES intègre la commission communication.

#### TOUR DE TABLE :

- Mme BADUEL rappelle l'idée d'organiser une marche du printemps (sujet déjà évoqué lors du dernier conseil municipal). Dans le cadre d'une journée citoyenne, la Mairie pourrait organiser une marche afin de collecter un maximum de déchets que l'on retrouve aux abords des routes et des chemins. Cette marche de sensibilisation pourra se clôturer par une réception à la salle des fêtes. Reste à convenir d'une date, de possibles collaborations (CCAS, associations...).

- Monsieur DELZANGLES rappelle qu'il serait intéressant d'organiser une formation aux premiers secours qui engloberait une formation défibrillateur sur la commune.

- Monsieur CONDAMINE informe les membres du conseil qu'une réunion du comité des fêtes devrait avoir lieu dans la salle de réunion jeudi 3 février. Seront définies les dates des prochaines manifestations.

Monsieur le Maire donne la parole au Public.

Un débat s'installe entre le public et les membres du conseil au sujet de l'Etang commun.

Fin de séance 22h30.